

PRIX DE L'ABONNEMENT. Par trimestre, Francs 44, pris au bureau. Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnemens commencent à toutes les époques. Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Procès de Fieschi. Aveux de Boireau. — Conjectures sur la formation du ministère français. — Réflexions du Journal des Débats sur la crise ministérielle. — Affaire de Venloo. Incendie de la maison de campagne du colonel Brialmont. — Loi communale. — M. Martin. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE. — Paris, le 6 février.

COUR DES PAIRS. — Affaire Fieschi.

Audience du 4 février. — M. le président fait introduire le témoin Ladvocat (Gaspard), âgé de 41 ans, membre de la chambre des députés et Lieutenant-Colonel de la garde nationale; et lui adresse les questions d'usage. (Mouvement général de curiosité.)

M. Ladvocat connaît tous les accusés. Il dit avoir déclaré d'abord qu'il a connu Fieschi comme condamné politique, lorsqu'il exerça les fonctions de membre de la commission des récompenses nationales. Plus tard, recueillant ses souvenirs, il se rappela parfaitement qu'il lui avait été présenté par M. Cannes. Il ne le connut jamais que comme condamné politique; et l'ayant été moi-même, dit le témoin, je lui portai beaucoup d'intérêt; car il me rendit plusieurs services politiques dans les journées de juin, lorsque j'étais lieutenant-colonel de la légion. Il éclaira la marche de la légion, et s'en acquitta avec beaucoup d'adresse et d'intrépidité. Jamais, je n'ai eu qu'à louer de lui. Son dévouement à moi, me paraissait sans bornes; plusieurs fois je lui prêtai de l'argent, 10 fr., 20 fr., il me les rapportait fidèlement; un jour même, il me demanda 50 fr., je ne les avais pas, je lui dis de revenir dans quelques jours, il revint et me dit qu'il n'avait plus besoin que de 25 fr. Plus tard M. Cannes, qui lui portait également beaucoup d'intérêt, tomba malade du choléra, et Fieschi le soigna avec un zèle qu'il serait difficile de peindre. Long-temps après, j'appris que Fieschi était poursuivi pour un autre délit, il vint me voir, et je lui dis: Fieschi, voici ce dont on vous accuse, justifiez-vous, ou bien allez-vous faire pendre ailleurs, voici mes propres paroles. Je ne le vis plus depuis.

Quelques jours après l'attentat du 28 juillet je reçus une invitation de passer chez le préfet de police pour une affaire urgente. J'y passai, nous ne pûmes régler cela, et pour me dédommager il m'offrit de voir Gérard, j'acceptai; tout autre en aurait fait autant à ma place. J'allai à la conciergerie et je vis un homme la tête enveloppée de linges. Quel fut mon étonnement de reconnaître Fieschi. J'allai retrouver le préfet de police et je lui dis que je connaissais ce Gérard. Parbleu, me dit-il, vous nous rendez un grand service, car nous ne savons pas du tout quel est cet homme. Nous allons vous confronter avec lui. En effet, nous allâmes ensemble au cachot où il était. Je le regardai et lui dit: Me reconnaissez-vous? Fieschi se souleva: non, monsieur, me dit-il; mais à son émotion je vis bien qu'il m'avait reconnu. Je réitérai ma question et j'eus la même réponse. Voyant qu'il fallait reprendre sur lui mon ancienne influence, je lui saisis la main et l'appellai par son nom, je l'abjurai de dire s'il me connaissait. Alors il se mit à pleurer, me serra la main, et me dit que j'étais le seul homme à qui il voulait faire quelque confidence. Dès-lors, nous nous entendîmes avec M. Thiers et M. le président de la cour. Fieschi jura qu'il n'aurait de confiance qu'en moi, et en effet, il m'avoua tout ce que le rapport a fait connaître. Une seule fois, il me nomma quelques individus, mes amis d'autrefois, mes ennemis politiques aujourd'hui; je vous arrête, lui dis-je, si vous avez quelque chose à dire sur eux, faites ces confidences à un autre, je ne puis les entendre. M. le président et M. le procureur-général savent le reste.

M. Ladvocat revient ensuite sur les services que lui a rendus Fieschi et déclare plutôt être son obligé. Lors des émeutes, Fieschi se mettait en quête pour connaître les dangers qui pouvaient me menacer; plusieurs fois il vint m'avertir qu'on en voulait à ma vie, et non-seulement il m'en prévenait, mais en parlait aussi à plusieurs personnes qui pouvaient veiller sur moi.

MONSIEUR MARTIN.

J'entends dire partout autour de moi: « Le spectacle m'ennuie, les concerts m'assomment! » Il n'est pas jusqu'à nos brillantes réunions d'assomment que nous ne trouvions des détracteurs. « En vérité, s'écrie un dandy, le plus constant et le plus intrépide des danseurs de la redoute, les bals commencent à me fatiguer horriblement. » A l'entendre on dirait qu'il considère le plaisir qu'il se donne comme un sacrifice qui lui est imposé: cœur de jeune homme, abîme!

De toutes ces plaintes, je ne trouve réellement fondée, que celles qui concernent la direction du théâtre: car je dirai au dandy: Libre à vous, dandy, mon ami, de vous dispenser de faire le gentil, dans un pas de huit. » Et au mélomane désappointé: « Vous a-t-on mis le pistolet sur la gorge pour souscrire à tel ou tel concert? Et, dans ce cas la même, vous a-t-on poussé, l'épée dans les reins, jusques dans l'enceinte où, malheureusement, vous vous trouvez des oreilles rebelles au charme de l'harmonie? »

Quant aux lamentations des abonnés du spectacle, celles-là, je les répète, sont plausibles au moins: ils peuvent à bon droit reprocher au triumvirat directeur, la monotonie désespérante du répertoire et le déplorable mauvais goût qui préside au choix des nouveautés: mais je leur conseille d'user sagement d'un droit, que MM. Berger et comp., ne leur contesteront pas, à savoir, de continuer à prendre patience jusqu'au renouvellement de l'année théâtrale. Alors nous nous entendrons j'espère, pour ne plus admettre dans la troupe, des acteurs dont la nullité complète sur la scène, paralyse le talent de quelques bons artistes: mieux vaudrait peut-être en fait de comédiens lyriques et dramatiques, un ensemble d'hommes médiocres qu'une disparité choquante dans les talents de ces messieurs.

Nous engageons monsieur Berger, s'il nous reste comme directeur, à abdiquer une partie des emplois qu'il cumule comme acteur. Il ne sait pas apparemment combien il ga-

M. Ladvocat va s'asseoir dans l'enceinte réservée. Pendant toute sa déposition, Fieschi a paru visiblement ému.

M. le président: Fieschi, qu'avez-vous à dire? — Fieschi: Rien, M. le président.

D. Tout est donc exact?

Fieschi: Oui monsieur, M. Ladvocat m'avait rendu service; je m'étais livré à lui corps et âme; à moi il me faut un maître, je prie la cour d'observer que je ne sais pas bien le français, et que parlant en italien je m'exprime peut-être de manière à me faire mal comprendre. M. Ladvocat est le seul qui ait obtenu quelque chose de moi; j'ai parlé parce que j'ai pensé que cela pouvait être utile au gouvernement; les ministres, sa majesté lui-même seraient venus que je n'aurais rien dit. (La voix de l'accusé contraste en prononçant ces paroles avec son ton habituel aigu et même criard.)

M. le président: Quels étaient ces personnes dont vous avez parlé à M. Ladvocat.

Fieschi: M. Ladvocat n'ayant pas jugé à propos de parler de cela, je dois me taire également.

M. le président fait revenir à la barre M. Ladvocat et lui demande s'il peut parler de ces confidences de l'accusé sur ce sujet. M. Ladvocat répond que ces personnes n'étant pas sur le banc des prévenus il croit devoir se taire.

M. le président: Comment connaissez-vous les autres prévenus, M. Ladvocat? — R. Morey était dans ma légion, Pepin vint habiter mon quartier; j'ai fait travailler Morey pour moi. Je n'ai vu Boireau et Bescher que quelquefois. Je dois vous dire que Fieschi m'a prévenu une fois que Morey avait de mauvais desseins contre moi. — Le témoin se retire.

M. Dupont, avocat de Morey: Comment se fait-il que Fieschi, qui est si reconnaissant, soit venu se confier à Morey?

Fieschi, après que M. Ladvocat m'eut renvoyé, je n'aurais pas eu le cœur de me présenter devant lui; je n'aurais pas été Fieschi; je n'avais pas d'asile et je serais fourré dans la tannière de Pours Martin, du jardin des plantes. Morey que j'avais connu à Croullebarbe, me fit des offres de service et j'acceptai. Si je le charge aujourd'hui, ce n'est pas par haine, c'est pour dire la vérité, puisque j'ai promis de la dire.

On introduit le témoin Schwartz, portier des archives du royaume, chez qui Fieschi a dit hier que devait se trouver le moule qui avait servi à fondre les balles destinées à la machine.

Le témoin déclare connaître Morey depuis fort long-temps, tous deux faisaient partie d'une société de tireurs. Jamais Morey ne lui a fait des confidences politiques; il n'a point de moule à balles depuis qu'il est portier aux archives.

La femme Mouchet, dite femme Morey est introduite. Elle déclare d'abord que, quoique demeurant chez Morey, elle n'a pas de relations intimes avec lui, qu'elle était sa femme de ménage et qu'elle ne sait pas pourquoi on l'appelle femme Morey.

Questionnée sur les habitudes du sieur Morey et sa liaison avec Fieschi, elle dit que Morey était assidu à son travail, ne s'occupait pas beaucoup de politique et s'amusaient surtout aux tirs de prix des environs de Paris jusqu'à ce qu'il eut mal aux yeux. Il fit connaissance avec Fieschi en 1830. Fieschi portait le nom de Joseph Petit et habitait avec la femme Petit. Leur liaison ne fut pas bien intime; plus tard Morey obligea Fieschi de quelques sommes d'argent; ce fut en novembre 1834 que Fieschi vint à la maison pour y demeurer pendant près de deux mois; lorsqu'il n'y logea plus, il vint encore y manger.

M. le président: Quel a été l'emploi de la journée de

gnerait à se prodigier moins. Disons le lui donc. Nous formons à Liège, un parterre assez accommodant, quand il nous arrive de nous engouer d'un acteur; mais nous avons les défauts qui résultent de l'engouement; nous sommes inconstants et variables: Il semble, à cet égard, que nous ayons du sang méridional dans les veines. L'an passé, nous disions avec une sorte d'orgueil, comme s'il y avait bien là de quoi nous montrer orgueilleux, notre Berger: cette année-ci, nous disons monsieur Berger: l'année prochaine... — Ne préjugeons pas de l'avenir.

Nous l'engageons vivement dès aujourd'hui, puisque nous sommes condamnés à subir encore pendant trois mois, sa troupe telle quelle, à porter un prompt remède à la partie la plus malade de son domaine, le répertoire; et à nous épargner dorénavant la représentation de rapsodies nouvelles dans le genre du Gueux de mer, une des plus misérables compositions qu'ait enfanté la muse dramatique moderne. — En bon époux il devrait conseiller à sa femme de modifier de temps en temps la contraction qu'elle imprime habituellement à ses lèvres; son sourire ressemble trop à une grimace: en bon camarade, il devrait aussi inviter monsieur Becquet à se corriger un peu du péché de paresse, et à laisser dans les coulisses ces airs de suffisance et de grosse fatuité qui sont souverainement ridicules sur la scène; parce que ces airs-là appartiennent à l'homme et non aux rôles que l'homme remplit. Il est de ces vérités, je le sais, qu'il en coûte de dire aux gens, en face; mais monsieur Berger passe pour un homme d'esprit: il trouvera donc aisément une circonlocution adroite pour insinuer cette admonition dans le tube auditif de son bariton. Et même, à défaut d'adresse, je recommanderais plutôt à monsieur Berger, cette formule restrictive qui manque rarement son effet sur un homme bouffi de vanité: « Mon cher ami, vous avez un immense talent; Mondonville ne possédait pas le quart de vos moyens, mais... » Les éloges serviront de passeport au blâme, et, ce soir-là, l'admonesté semblera comprendre peut-être que ce n'est pas une grâce qu'il fait au public en paraissant sur

Morey, le 28 juillet? — R. Il a été chez M. Fontaine, à la Maison-Blanche, près Bicêtre, pour payer une dette, de là il est revenu déjeuner, puis il est allé au cabinet de lecture lire le journal. Le 29, il a passé la journée avec sa mère.

Morey, interpellé par M. le président, sur les faits qui viennent d'être analysés, déclare ne se souvenir de rien.

Le sieur Beaumont, marchand fripier rue du Temple, est introduit; c'est lui qui a vendu la malle où ont été mis les canons de fusil. Le témoin dépose que quelques jours avant l'attentat deux hommes vinrent pour acheter une malle. La veille, l'un d'eux était venu et en avait choisi une. Tous deux la revirent, et prirent une malle de la longueur de 42 pouces; le plus âgé dit au plus jeune: la longueur convient-elle? le plus jeune répondit: oui.

M. le président: Reconnaissez-vous ces deux hommes? — R. Oui monsieur.

D. Retournez-vous? — Le témoin reconnaît Fieschi, et s'approchant de Morey: oui, monsieur, c'est bien ce vieux monsieur en bonnet noir qui était avec Fieschi, et qui dit que la longueur de la malle convenait (Mouvement.)

M. le procureur-général: Accusé Morey, reconnaissez-vous avoir acheté la malle avec Fieschi.

Morey: Oui, monsieur, il y avait fort long-temps que je n'avais vu Fieschi. Il me recontra et me dit qu'il allait au Temple pour acheter une malle: il m'offrit de l'accompagner et j'acceptai.

M. Martin (du Nord): Il est assez singulier que vous ayez tant insisté sur la longueur de la malle. — R. C'est que Fieschi me disait qu'il l'aurait voulue longue pour ne pas chiffonner ses habits en les pliant.

La demoiselle Célestine Ory, âgée de 17 ans, fille de boutique chez le sieur Beaumont, déclare reconnaître les deux accusés Fieschi et Morey, pour les deux individus qui, le 25 juillet, vinrent chercher la malle de 42 pouces. Elle confirme toute la déposition précédente.

M. le président ordonne qu'on introduise le témoin Maurice Laporte, commissionnaire, celui qui a emporté la malle achetée par les deux accusés.

D. Y avait-il deux personnes ensemble quand on vous prit pour porter la malle. — R. Non.

Le témoin ne connaît aucun des accusés.

Fieschi, interpellé, déclare reconnaître le commissionnaire. C'est moi, dit-il, qui l'ai pris pour porter la malle.

Le sieur Nolland, tailleur de pierre, rue de Ppissy, dépose que le 28 juillet dernier, Fieschi déposa chez lui une malle entre 9 heures et 9 heures et demie. Cette malle était fort lourde. En me la remettant, dit le témoin, il me recommanda de ne la remettre qu'à M. Morey. Effectivement un commissionnaire vint chercher la malle; Morey, qui était présent, dit: Vous pouvez la laisser emporter. Le commissionnaire l'a prise dans le magasin, l'a sortie de chez moi, l'a mise sur une borne dans la rue, l'a chargée sur ses crochets, et l'a emportée.

La femme Nolland fait une déclaration conforme à celle de son mari.

Dubronniet, décrocteur et commissionnaire, connaît Fieschi et Morey. Le témoin dépose que le 27 juillet Morey vint le chercher à sa place pour lui faire transporter une malle; ils y furent mais ne trouvèrent personne. Le lendemain ils y retournèrent, et prirent effectivement une malle que Morey lui fit porter rue du Long-Pont.

M. le président: Morey, vous saviez déjà que Fieschi était l'auteur de l'attentat. Comment n'avez-vous pas été avertir le commissaire de police au lieu de vous compromettre pour cacher les traces du crime.

Morey. Cette malle m'était demandée par Nina de la part

des planches. Seulement il est bien convenu que si monsieur Berger adopte cette méthode, il aura la constance, avant chaque représentation où figurera M. Becquet, de lui répéter: « Mon cher ami, vous avez un immense talent; Mondonville ne possédait pas etc., etc. » Parce qu'à l'âge de monsieur Becquet, la fatuité est fort oubliée et menace de devenir sourde.

Tant que les directeurs ne trouveront pas le secret de réveiller l'attention et l'intérêt du public autrement que par des tombola et des apothéoses, leurs banquettes, aux jours non fériés, resteront désertes et leur caisse en souffrance. C'est porter une atteinte notable à l'ordre de choses social que de métamorphoser une salle de spectacle en un rendez-vous d'ennuyés qui baillent et s'impatientent à qui mieux mieux.

Le riche industriel ou rentier qui a logé aux premières, et l'artisan qui prend modestement place au paradis, vont chercher au théâtre un délassement aux travaux de la journée: l'inscription placée au frontispice du monument leur promet le rire ou du moins de douces émotions, et le plus souvent ils s'en reviennent chagrins et dégoûtés: c'est un véritable guet-à-pens. Que dirait-on de monsieur Stadelmayer, confiseur et liquoriste, lequel a pour enseigne au coin du Pont d'Ille, à la source des douceurs, s'il vous donnait de la rhubarbe pour des caramels, et des tablettes d'épipécacua pour des pastilles au marasquin?

Or ça! coupons court maintenant aux observations que j'aurais à faire encore touchant la chose dramatique; je n'en finirais pas: je voulais vous entretenir de monsieur Martin et de ses élèves et non de monsieur Berger et de sa troupe... — Vraiment! c'est une fée bien fantasque que notre imagination, pour peu qu'il vous plaise de me laisser appeler ainsi cette essence intellectuelle qui préside à l'enfantement de nos idées et les associe, bien ou mal, dans le travail constant de la pensée. C'est sans doute un des plus beaux présens de la divinité que cette faculté de nous répandre au-dehors, de vivre à cent lieues de notre domicile, de

de Fieschi; je me suis seulement employé pour la lui faire remettre.

La veuve Dulac, propriétaire, rue du Long-Pont, n° 14, âgée de 75 ans. Le mercredi 29 juillet, un vieux monsieur est venu avec une jeune personne qu'il disait sa nièce et à laquelle il a loué dans sa maison un petit cabinet pour une quinzaine.

Le témoin, confronté avec Morey, déclare le reconnaître.

E. Est-ce lui qui a mené la malle que voilà dans le logement de sa nièce? — Oui. — Il est cinq heures et demie, l'audience est levée.

Audience du 5. — Fieschi, dont la blessure s'est de nouveau ouverte, a fait remettre une emplâtre au-dessus de la tempe gauche. Plusieurs fois pendant l'audience on lui a apporté un verre d'eau froide; il y a imbibé son mouchoir qu'il a passé ensuite sur son front brûlant.

On reprend l'audition des témoins.

M. Collet, menuisier à Thorigny près de Lagny, déclare être l'ami de Pepin, qui s'est réfugié chez lui au mois d'août dernier, après son évasion. Le témoin déclare qu'un jour Pepin lui recommanda Fieschi sous le nom de Bescher, à cause de sa position malheureuse et de ses connaissances dans le nivellement des eaux. Cependant Pepin déclare qu'il se défiait du soi-disant Bescher, parce qu'il passait pour attaché à la police.

M. le procureur général. Le témoin n'a-t-il pas fait des démarches afin de procurer à Pepin un passeport pour se rendre en Angleterre?

M. Nollet. Je suis allé au bureau du National afin de demander des conseils à M. Carcl. J'ai trouvé M. Esbibal qui m'a dit qu'il vient d'obtenir un passeport pour son beau-frère, M. Bichat, gérant de la Tribune, condamné à plusieurs années de prison, que neuf des accusés d'avril évadés de Sainte-Pélagie avaient obtenu des passeports pour l'Angleterre, mais qu'il n'était plus possible de s'en procurer.

M. le procureur général. Un autre rédacteur du National, le sieur Bergeron, ne s'en est-il pas occupé?

M. Collet. Je ne l'ai pas aperçu.

M. le procureur général. Le fait est constaté par la procédure.

M. Prosper Magnier, âgé de dix-sept ans, garçon épicière chez Pepin, dont il est le neveu, déclare reconnaître Fieschi, Morey, Bescher et Boireau. Ce dernier, à sa connaissance, est venu deux ou trois fois chez Pepin.

M. le président. N'étiez-vous pas chargé de soigner le cheval que possédait l'accusé Pepin?

M. Magnier. Oui, Monsieur.

M. le président. Boireau, vous voyez que voilà un jeune homme qui est employé chez Pepin, qui est même son neveu; il déclare qu'il vous a vus deux ou trois fois chez Pepin, et, jusqu'ici, je crois que vous avez déclaré n'y être allé qu'une seule fois; plusieurs circonstances prouvent l'exactitude du fait articulé par le témoin. Vous devez enfin réfléchir à ce que je vous ai dit l'autre jour, et aux invitations que je vous ai faites de dire toute la vérité, de déclarer avec sincérité tout ce qui est à votre connaissance. Le moment n'est-il pas venu? Songez-y bien, et voyez si l'occasion ne se présente pas de dire tout ce que vous savez, tout ce que vous avez fait, et de le dire franchement et pleinement?... (Vive sensation.) Je suis fondé à vous faire cette question. Recueillez-vous, et dites enfin toute la vérité; parlez suivant votre conscience, et n'oubliez pas que c'est ce que vous avez de mieux à faire.

L'accent pénétrant et persuasif avec lequel M. le président prononce ces paroles, l'effet qu'elles semblent faire sur l'accusé qui relève sa tête abattue et paraît enfin sortir d'une sombre apathie, tout paraît annoncer une scène de la nature la plus dramatique. L'anxiété avec laquelle MM. les pairs et les spectateurs en attendant le dénouement est inexprimable.

Boireau (avec une émotion extraordinaire et d'une voix à moitié étouffée par ses sanglots) : M. le président, vous m'avez déjà interpellé deux ou trois fois là dessus, et j'ai toujours gardé le silence par pitié pour la position d'un malheureux père de famille. J'ai lutté depuis six mois, je n'ai rien voulu dire quand j'étais au secret; je cède enfin aux instances, aux larmes de ma mère et de toute ma famille. (Mouvement d'intérêt et de curiosité dans l'auditoire.)

M. le président. Reposez vos esprits, calmez-vous, la cour aura égard à la situation dans laquelle vous êtes; elle voit bien que vous êtes obligé de vous faire une grande violence, mais enfin parlez, dites la vérité, et remettez-vous.

Que l'on fasse sortir les accusés Fieschi et Pepin.

nous identifier à des existences étrangères; car l'absence, grâce à l'imagination, n'éloigne pas les objets : les personnes que vous voulez voir, vous les voyez; et, du coin de votre feu solitaire, vous ne perdez aucun de leurs mouvements, vous les entendez parler, vous savez même ce qu'elles disent. N'est-ce pas une chose admirable que, assis, comme me voilà, devant une table éclairée par les reflets d'un abat-jour qui projette dans mon cabinet une obscurité douteuse, je vous parle comme si vous étiez là présents, vous que je ne connais pas plus que vous ne me connaissez? et cela à l'aide d'une plume arrachée à l'aide d'une oie et trempée de temps en temps dans un peu d'encre de la petite vertu?

Dites, vous tous rassemblés là par la puissance de mon imagination, cela n'est-il pas admirable? — pas de réponse! des murmures! une voix qui domine toutes les autres et que je ne distingue pas... — Parlez! parlez plus haut!

— La voix, d'un ton fort sardonique :

Monsieur l'homme à imagination, nous désirons savoir pourquoi vous avez pris la plume ce soir?

Comment vous appelez-vous, impertinent?

Je m'appelle lecteur.

Ami lecteur, je suis, d'honneur! confus, humilié... Comment! vous avez eu la patience de m'écouter jusqu'à présent! que ne parliez-vous plus tôt?

Au fait! au fait!

J'ai pris la plume, lecteur ami, pour adresser un appel à tous les ennuyés de la ville; aux abonnés mystifiés du spectacle, aux amateurs de musique qu'endorment les symphonies en ré et si bémol, aux jeunes dandys que la danse fatigue horriblement. Si je ne parle que de ces trois classes d'ennuyés, ce n'est pas par dédain pour celles que je ne nomme pas : tous les ennuyés du monde peuvent répondre à mon appel. Il ne s'agit que de me suivre à la ménagerie de monsieur Martin.

(La suite à un prochain numéro.)

(Les huissiers font sortir Fieschi et Pepin. La curiosité des spectateurs redouble.)

M. le président. Boireau, vous venez de parler de votre mère; c'est votre mère qui vous a supplié de dire toute la vérité; la cour ne vous demande pas autre chose : obéissez donc aux conseils de votre mère, c'est dans votre intérêt. N'avez-vous pas reçu des confidences de Fieschi et de Pepin? Faites-les connaître. J'ai donné des ordres pour les faire sortir; leur présence aurait pu vous causer quelque embarras. Maintenant que cet obstacle est levé, descendez dans votre conscience, et parlez franchement. Vous voyez que d'ailleurs il ne peut plus y avoir de doute, à présent que vous avez commencé à faire des révélations; achevez votre ouvrage, et dites toute la vérité.

Boireau (pale et abattu) : M. le président, un jour me trouvant sur le boulevard, j'y ai rencontré Fieschi du côté de la porte Saint-Martin. Il m'a fait entrer chez un marchand de liqueurs, et m'a offert un verre de liqueur. Un jour, qui était le 26 juillet, au matin, je suis sorti vers huit heures, je suis allé voir un de mes amis, un jeune homme, M. Thibet, avec qui j'avais fait une partie de plaisir quelques jours auparavant. Je rencontrai Fieschi sur le boulevard. Fieschi s'est trompé en disant que c'était dans la rue. Fieschi me demanda où j'allais; je dis que j'allais à une partie de plaisir. Il dit : « Si vous n'étiez pas si pressé, vous pourriez venir avec moi. Je suis allé avec lui; il m'a mené chez un serrurier ou forgeron, pour acheter une plaque de tôle; c'est une dame à qui il a parlé, en disant qu'il voulait une barre de fer carrée; cette dame de pouvait le comprendre. J'étais placé à côté de Pétau; je me suis approché; j'ai tiré mon portefeuille et une carte; j'ai dit : « Vous voyez quel demande une barre de fer carrée et de cette forme. »

En revenant, je demandai à Fieschi ce qu'il voulait faire de cette barre, il me répondit que c'était pour une croisée. Ensuite il me demanda si je voulais avoir la complaisance de lui prêter un petit forêt; je demandai pourquoi faire. Il dit que c'était pour percer la barre de fer; que si je ne pouvais lui prêter un forêt, il en achèterait un. Je dis : « Il est inutile que vous achetiez un forêt, j'en ai un que je vous prêterai. » Je jure que jamais Fieschi ne m'a dit ce qu'il voulait en faire, et pour quel motif je le lui prêtai. Je lui prêtai, et il me le rendit le même jour.

Le même jour, le dimanche 26 au soir, en sortant de dîner avec notre homme de recette, j'étais décidé d'aller au bal à Ménilmontant. Je me suis rappelé sur le boulevard que j'avais une connaissance, une bonne qui a été chez le sieur Rolland, boucher, près de M. Varnet. Elle avait un frère qui demeurait rue de Charenton, n° 175 ou 177. Je fus chez ce frère pour savoir où elle était; je ne la trouvai pas. J'entraî prendre un verre d'absinthe avec de l'eau chez un épicière; pendant que j'y étais assis, M. Pepin arriva avec des dames dans une voiture, sur un char-à-bancs. Il s'approcha de moi et me dit, en me frappant sur l'épaule et en me demandant des nouvelles de ma santé : « Bonjour, Monsieur. Il me dit d'entrer dans un petit cabinet qui était auprès du comptoir. Entrés dans le petit cabinet, il me dit : « Y a-t-il long-temps que vous avez vu Fieschi? » Je répondis : « Il n'y a pas long-temps que je l'ai quitté. Je suis allé avec lui chez un serrurier demander une barre de fer, et il m'a prié de lui prêter un forêt. » Pepin me dit : « Savez-vous dit-il ce qu'il en voulait faire? » Je lui dis : « Je crois que c'est pour une table d'hôte. » Pepin ne me dit rien là-dessus, me parla de quelques choses indifférentes, et après avoir parlé de commerce, il me dit que la revue s'approchait pour la fête du roi. Je dis qu'oui. Il dit : « Il pourrait bien se faire qu'il y aurait du trouble pendant la revue, et qu'il devait y avoir des hommes qui s'y trouveraient pour faire du bruit. Je dis que je n'en savais rien. Il me conduisit à son écurie, rue de Bercy, et me dit de revenir le lendemain au soir, et me donna rendez-vous près du canal, disant qu'il avait promis à Fieschi de faire une promenade à cheval sur le boulevard St-Martin, qu'étant malade, il n'y pouvait pas aller, et qu'il me priait d'y aller à sa place. Je lui répondis que je ne savais pas monter à cheval, et que, si j'y montais, le cheval pourrait me jeter par terre. Pepin me dit : « Eh bien! si vous voyez Fieschi, dites-lui que vous ou moi, nous nous promènerons à cheval sur le boulevard. »

M. le président. Par suite de cette conversation, n'avez-vous pas fait quelques démarches? car enfin vous avez rendu compte à Fieschi, en le rencontrant le 27 au soir au café des Mille Colonnes, de ce que Pepin vous avait dit.

Boireau : Pepin me dit : n'allez pas à cheval, si vous ne le voulez pas, mais tâchez de voir Fieschi, et dites-lui... sans rien dire... que c'est vous qui êtes monté à cheval ou bien moi. Lorsque j'ai vu Fieschi, je lui ai dit que je m'étais promené à cheval sur le boulevard jusqu'à la porte Saint-Martin, parce que Pepin m'avait recommandé de le dire.

Pepin m'avait prié de prendre son cheval, mais comme je craignais que son cheval ne me jetât par terre, je n'y suis pas allé.

M. le président. La conversation était assez grave pour qu'à votre tour vous lui demandassiez des explications; Pepin a dû vous confier de quoi il s'agissait?

Boireau : Il ne m'a rien dit que ce que je viens de répéter. Lui-même a paru avoir du regret : il a comme voulu se rétracter de ses paroles; il ne s'était si avancé que parce qu'il avait cru que Fieschi n'avait dit quelque chose.

M. le président. Ainsi, il ne vous a proposé de monter à cheval à sa place, que parce qu'il avait cru que Fieschi vous avait mis dans la confidence?

Boireau : Apparemment.

M. le président. Persistez-vous à dire que Fieschi ne vous a point communiqué ses projets?

Boireau : Je persiste à le dire, parce que c'est la pure vérité.

Du 7 février. — Aujourd'hui MM. les ministres démissionnaires ont travaillé avec le roi.

(Journal de Paris.)

— M. de Talleyrand a été appelé au château vers quatre heures. Quand il en a été sorti, le roi a fait appeler M. Dupin.

— Le bruit courait aujourd'hui, à une heure, qu'il serait bien possible que demain le *Moniteur* contiendrait, avec la non-acceptation des démissions données, une ordonnance de dissolution de la chambre.

— Echo fidèle des bruits qui circulent, nous de-

vons rapporter tous ceux qui paraissent avoir quelque consistance, alors même qu'ils se trouvent en contradiction avec d'autres renseignements venus de bonne source. Nous dirons donc qu'on soutient dans beaucoup de cercles que M. Molé avait refusé de se mêler de la réorganisation du cabinet, donnant pour motif qu'il était opposé à la conversion des rentes, et qu'il sentait bien que ce devait être la première condition de l'administration nouvelle. On prétendait aussi qu'hier au soir M. Humann n'avait pas accepté la mission de former un autre cabinet, alléguant qu'il ne pouvait consentir à remplacer ses anciens collègues. Il est même question de reproches assez vifs qui lui auraient été adressés au sujet de son refus. Peut-être ce matin s'est-il trouvé d'autres dispositions; mais pourtant l'on assurait encore cet après-midi qu'il persistait dans sa résolution première. (Courrier Français.)

— Voici une liste, pour le nouveau cabinet, qu'on a fait courir hier à la cour des pairs.

Guerre et présidence, M. le maréchal Gérard. — Affaires étrangères, M. Molé. — Justice, M. Sauzet. — Intérieur, M. Passy. — Commerce, M. Teste. — Instruction publique, M. Villemain. — Finances, M. Humann. — Marine, M. Duperré.

Le roi, disait-on aurait désiré que M. Montalivet fit partie du cabinet; mais ce désir a rencontré de l'opposition de la part de beaucoup de députés.

— On cherche maintenant à recomposer le cabinet, car on ne peut guère prendre pour des ouvertures sérieuses ce qui s'était fait d'abord.

On a dit, nous ne savons sur lequel fondement que MM. Humann et Molé refusaient, bien que celui-ci n'ait point paru à la cour des pairs. Ainsi se resserrerait le cercle des hommes de taille à prendre le gouvernement du pays. On a dit la même chose du maréchal Gérard, et il a été ajouté que le maréchal Sout avait été appelé à Paris; la solution s'en trouverait retardée.

Cependant il convient de mentionner une autre version; c'est que MM. Duperré et Maison restent, ils feront le noyau du nouveau ministère. Au surplus, les noms mis en avant, sont encore presque ceux que nous donnions hier.

On comprend facilement que les principaux chefs d'administration doivent se préparer à faire retraite. M. Gisquet a, dit-on, déjà fait connaître que telle est son intention.

Il a été parlé aussi de la démission du maréchal Lobau, du général Jacqueminot, l'un commandant, l'autre chef d'état-major de la garde nationale de Paris. Rien ne confirme ces deux retraites. La démission de M. Gisquet paraît plus certaine. (Journal du Commerce.)

On lit ce qui suit dans le *Journal des Débats* :

Il s'agit donc maintenant de composer un nouveau ministère. Nous espérons bien que le triste spectacle des incertitudes et des vacillations de l'année dernière ne nous sera pas donné une seconde fois, et que ceux qui ont eu le courage de renverser le ministère auront le courage de le remplacer. C'est pour eux un devoir d'honneur, c'est une obligation étroite qu'ils ont contractée envers la chambre, envers le roi, envers le pays. La chambre ne peut pas perdre quinze jours à regarder faire un ministère; la royauté a besoin d'être entourée de conseillers responsables; les intérêts, la dignité, la sécurité même du pays souffrent trop de ces longs interregnes, et les mauvaises passions réprimées, mais non pas éteintes, auraient bientôt relevé la tête. Ce n'est plus le moment de s'excuser sur son peu d'ambition, quand on a eu l'ambition de renverser le ministère et qu'on y a réussi. Il faut être capable de gouverner quand on est capable de rendre le gouvernement impossible aux autres. La seule excuse recevable, c'est de faire mieux que ceux qu'on a chassés. Vous avez obtenu la prise en considération de la proposition de M. Gouin; vous avez refusé au ministère tout ajournement; la proposition va être renvoyée devant une commission; les rentiers attendent leur sort dans une angoisse extrême; d'un moment à l'autre le crédit public peut éprouver de violentes secousses; prenez donc la responsabilité de votre ouvrage; votre programme est tracé; entrez au ministère.

Concevait-on, par exemple, que M. Humann, le premier moteur de tout ce trouble, M. Humann, qui a conclu hier à l'ajournement, mais après avoir donné à la chambre toutes les raisons qui ont déterminé la majorité à ne pas ajourner, M. Humann, devant lequel tombe le ministère dont il a fait partie pendant quatre années! s'en allait paisiblement à Strasbourg, laissant le roi, la chambre et le pays se débattre comme ils pourraient de l'embarras où il les a mis? Est-ce que M. Humann n'est pas en quelque sorte le chef naturel du nouveau ministère? Est-ce que ce n'est pas à lui à suivre sa proposition devant la commission, à la défendre devant la chambre, à la faire accepter par le pays? Est-ce que toutes les conséquences qui pourraient résulter de l'anarchie ministérielle, si elle se prolongeait, ne retomberaient pas sur lui? Nous en dirons autant de M. Passy. La chambre n'a pas renversé les ministres pour rester sans ministère. Elle a cru avec raison que ceux qui montraient tant de chaleur dans le combat ne seraient pas les premiers à s'enfuir après la victoire, et qu'elle les retrouverait à sa tête après comme avant.

M. Sauzet enfin, qui a si bien défendu hier la dignité de la chambre, ne souffrira pas que cette dignité soit compromise, comme elle le serait sans aucun doute si la chambre, après avoir défait un ministère, ne savait plus comment en faire un autre. Hier, quand il a lutté corps à corps avec M. Guizot, M. Sauzet n'ignorait certainement pas ce qu'il faisait; M. Sauzet a trop d'esprit pour n'avoir pas vu tout de suite que la vraie différence entre l'ajour-

nement et la prise en considération, c'était la différence du ministère affirmé par le vote de la chambre au ministère renversé; la question des rentes, au fond, n'était plus que pour bien peu de chose l'édifice, tout juste autant qu'il fallait pour faire illusion à un certain nombre de membres de la chambre. M. Sauzet a sa place marquée dans le nouveau ministère; du reste, il a eu la franchise de se désigner lui-même. La position de M. Berryer a plus de mémoire que la chambre; il se souvient de l'effet désastreux que produisit en 1824 le projet de conversion de M. de Villèle, et il appuie le projet de 1836, c'est tout simple. Nous ne parlons pas de M. Berryer.

Le ministère est donc tout trouvé si, comme il faut le croire, ceux qui ont entamé la besogne ne reculent pas devant la responsabilité de leur propre ouvrage. Cette responsabilité sera bien lourde, nous en convenons. En quelques jours, la face des affaires a bien changé! Tout était calme, tout était plein de sécurité; à peine apercevait-on encore à l'horizon quelques nuages qui s'enfuyaient rapidement. Pas une seule question de nature à diviser et à inquiéter les esprits! Aujourd'hui, que voyons-nous? Un ministère renversé, une majorité divisée, un avenir plein d'incertitude, mille difficultés qui semblaient résolues et qui vont renaître, et une question de plus, question immense, question qui touche à tous les intérêts, qui remue et ébranle toutes les fortunes jetées comme à plaisir dans l'arène! Nous ne prenons pas plaisir, à Dieu ne plaise, à rembrunir le tableau! Nous souhaitons au contraire que ceux qui ont suscité tant d'inquiétudes les apaisent en s'emparant bien vite des affaires, et en prouvant par leur sagesse la légitimité de leur ambition. Nous ne serons pas assez sots pour leur reprocher d'avoir pris le pouvoir, s'ils en font un bon usage. Nous leur reprocherions, au contraire, de ne pas le prendre après l'avoir ôté des mains de ceux qui le tenaient.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 8 FÉVRIER.

La chambre a continué hier la discussion générale, de la loi communale. Trois orateurs seulement ont été entendus. M. Dubus s'est prononcé fortement contre le système de M. Dechamps, et a soutenu celui de l'élection directe des échevins par le peuple. M. Séron a demandé en outre l'élection directe du bourgmestre. M. le ministre de l'intérieur a pris la parole et est entré dans de longues considérations pour soutenir le projet du gouvernement, la discussion sera reprise aujourd'hui.

Le sénat a adopté dans sa séance d'hier et sans aucun changement, le budget du ministre de la justice, et a clos, la discussion générale sur le budget des affaires étrangères et de la marine.

— La commission du sénat a proposé l'adoption du projet qui augmente le personnel de notre cour d'appel. Aucun orateur n'ayant demandé la parole sur l'ensemble, la discussion des articles aura lieu aujourd'hui, ainsi que celle sur l'ensemble du budget de la justice.

— Les journaux de Paris annoncent que les jumeaux siamois se disposent à se rendre à Bruxelles.

— L'avant dernière nuit depuis minuit jusqu'à point du jour, des coups de feu se sont succédés continuellement, du côté du boulevard de Waterloo. C'étaient des fraudeurs qui étaient aux prises avec les employés de l'octroi.

LIEGE, LE 9 FÉVRIER.

Pour compléter ce que nous avons dit dernièrement sur la loi communale en discussion à la chambre des représentants, nous ajouterons ce qui suit :

Les deux projets dont nous avons donné l'analyse, quant au mode de nomination et aux attributions du bourgmestre et des échevins, ont été présentés dans la séance de la chambre des représentants du 4 août 1835 par le ministre de l'intérieur.

Voici quelques-uns des motifs donnés à l'appui de ce nouveau système.

« En séparant les attributions communales des attributions générales, il a été permis de laisser tant au gouvernement qu'à la commune le libre choix de leurs représentants, et de faire cesser les difficultés auxquelles donnait lieu la nomination d'un collège de magistrats chargés de représenter simultanément l'intérêt général et l'intérêt communal.

« Le gouvernement n'a qu'un seul intérêt, mais aussi il ne peut s'en départir sans blesser les intérêts généraux, sans s'écarter de l'esprit même de la constitution : c'est que les fonctionnaires qui le représentent, soit individuellement, soit collectivement, tiennent leur nomination de lui.

« Le système nouveau a pour lui l'avantage de concilier les deux opinions opposées, en laissant subsister le collège pour les affaires d'intérêt local, et en accordant au bourgmestre l'unité d'action dans les affaires d'intérêt général.

Les sections ont examiné ces deux projets, et, le 10 novembre 1835, M. Dumortier a fait un rapport au nom de la section centrale, composée, indépendamment de M. Raikem, président, de MM. Heptia, Dumortier, Dubus, de Brouckere, de Terbecq et Alex. Rodenbach.

Le système présenté par le gouvernement n'a pas trouvé d'appui dans les sections, et la section centrale a cru, quant à la nomination et aux fonctions du bourgmestre devoir maintenir le système précé-

demment adopté par la chambre; il consiste à laisser au gouvernement la nomination de ce magistrat dans le sein du conseil, et à ne la permettre en dehors du conseil qu'après avoir pris l'avis motivé de la députation provinciale, et, dans ce dernier cas, le bourgmestre n'a que voix consultative.

La disposition relative à la nomination des échevins a été admise par toutes les sections.

Quant aux attributions du bourgmestre, aucune résolution n'a pu être prise par suite de la parité de voix des membres de la section centrale.

La question importante de savoir s'il convient de concentrer tout le pouvoir entre les mains de l'agent du gouvernement ou de maintenir le système d'administration collective actuellement en vigueur reste entière. Et toutefois, ainsi que nous l'avons déjà dit, les attributions doivent déterminer le mode de nomination.

Les journaux de Bruxelles se sont beaucoup occupés de ce qui s'est passé il y a peu de jours à Venloo. Voici à ce sujet quelques détails dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude. Ils sont également éloignés de l'exagération dont ne paraissent pas exempts les rapports que des opinions opposées ont présentés chacune sur cette affaire.

La vérité est que des individus portant l'uniforme militaire ont eu le tort impardonnable de se livrer à des actes fort inconvenants, dans l'église et en présence des fidèles assemblés. On les a vus entrer dans l'église, en sortir, y rentrer à plusieurs reprises, s'y prononcer, s'arrêter aux approches du confessionnal, imiter le geste du prêtre donnant l'absolution. On les a entendus s'entretenant dans le temple à haute voix et en français. Ceci a dû se passer dans la soirée du 20 janvier. Il n'en a pas fallu davantage pour exciter dans la population une vive effervescence, dont les imprudens ont failli être victimes.

On ajoute que les doléances du clergé à cette occasion, furent assez mal accueillies par l'autorité militaire; qu'ayant demandé au commandant de la forteresse la permission d'ouvrir les portes de la ville pour faciliter la solennité du placement de la croix, cet officier refusa; que de plus il les fit fermer une heure plutôt que de coutume. Cerefus et surtout cette dernière mesure, ne firent qu'accroître l'exaspération. Ce pouvait n'être qu'un acte de prudence justifié par le rassemblement considérable qui s'était formé, et par la situation d'une place en état de guerre. Mais le peuple, et surtout le peuple qui s'imagine qu'on en veut à l'objet de son culte raisonnable-t-il?

Des menaces furent proférées contre le capitaine major de place et contre les propriétés du commandant; celles-ci se sont réalisées le lendemain soir. Le 29 janvier, un incendie éclata à la maison de campagne de M. le colonel Brialmont, située à proximité de la ville. De prompts secours ont été portés, et ont arrêté le progrès du feu qui n'a heureusement consumé que le toit d'une grange et d'une écurie. L'habitation a été conservée; la perte n'est évaluée qu'à environ 400 francs.

Certaines gens s'efforcent de rejeter cet accident sur le hasard; mais elles n'y parviendront pas; personne ne peut s'y tromper. Il est avéré qu'il est l'œuvre du courroux populaire, animé par le fanatisme. Une instruction judiciaire est commencée; elle en apprendra peut-être davantage.

Ce qu'il y a de fatal, c'est que le brave militaire dont la propriété a été livrée aux flammes, ne pouvait pas être responsable de ce qui s'était fait lors de la présence des missionnaires. Car il était en congé, et n'avait pas encore repris, depuis son retour, le commandement supérieur de la place qui se trouvait momentanément en d'autres mains. Cette circonstance paraît avoir été ignorée du public.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que l'irritation se calme, que la tranquillité est rétablie, et qu'aucun autre événement fâcheux n'est survenu. Les missionnaires sont partis; et avec eux ont cessé les occasions de trouble et les mesures extraordinaires auxquelles le maintien de l'ordre avait fait recourir pendant leur séjour. Il en est ainsi à peu près partout.

Il faut dire aussi que l'action prompte et ferme de la justice a produit le meilleur effet. Il est à espérer qu'elle ne s'arrêtera pas sans avoir accompli sa tâche, comme il est à désirer qu'elle atteigne son but, en prouvant que les excès, les désordres, la violation des droits de chacun, sont réprimés de quelque part qu'ils viennent.

Ainsi que nous l'avons dit hier, le prince royal de Portugal don Fernando, neveu du roi, est arrivé hier à 10 heures du soir. Son entrée en ville a été annoncée par des salves d'artillerie tirées des forts de la Chartreuse et de la Citadelle.

S. A. R. a passé en revue aujourd'hui à midi les troupes qui étaient rangées en batailles sur la promenade d'Avroy.

Le prince a reçu ce matin les autorités civiles

et militaires. Cet après dînée, il visitera la manufacture d'armes de M. Malherbe de Goffontaine.

— M. le comte de Dietrichstein, chargé d'affaires d'Autriche, à Bruxelles, vient de partir pour Paris. C'est M. le baron de Thierry qui le remplace dans ses fonctions près notre cour.

— On lit ce qui suit dans le *Journal de Verviers*, du 8 février :

« Samedi dernier dans l'après-midi, un événement bien déplorable a eu lieu sur la commune d'Ensival. M. Goumont-Constant, négociant de cette ville, s'est suicidé au moyen de deux coups de pistolets qu'il s'est tirés dans la bouche.

Le cadavre ne portait aucune marque extérieure de blessure.

— On compte 500 demandes en concession de mines, qui se trouvent pour le moment en souffrance, faute d'une loi spéciale sur la matière.

— M. Devaux, fabricant à Liège, informé que le gouvernement a accepté, pour le Musée national, le don de quelques objets qui ont figuré à l'exposition; a bien voulu offrir, pour cette même destination; l'un des compteurs pour le gaz qu'il a exposés. Ce don patriotique a été accepté par le département de l'intérieur.

— On écrit de La Haye, le 6 février :

« On apprend que M. S. Dedel, qui a été récemment nommé par S. M. ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la cour des Pays-Bas dans la Grande-Bretagne, partira pour Londres dans le courant de la semaine prochaine. Ainsi vont se trouver rétablies sur l'ancien pied amical nos relations avec l'Angleterre.

— L'Union dit relativement au bruit que le vicomte de Bousies de Rouveroy, sénateur, va être nommé gouverneur du Hainaut et que M. Thorn ira remplacer à Arlon, M. de Steenhault qui serait destiné au gouvernement de la Flandre orientale.

Nous pouvons assurer que le correspondant de l'*Emancipation* a été fort mal informé, ou que du moins le bruit répandu à Mons n'a aucun fondement.

SPECTACLE. — Le Pirate.

Nous avons entendu hier de la musique nouvelle! Oui, de la musique nouvelle: car Bellini n'est point un de ces compositeurs à la suite; de ceux là qu'on pourrait appeler aussi la queue de Rossini. L'auteur de la *Norma* était un homme fort, qui avait su tracer un sillon nouveau, se frayer une route à lui. L'honneur de créer une école lui était peut-être réservé; mais, on le sait, Bellini, à moins de trente ans, a vu trancher le fil de sa vie, changer, comme on dit, ses palmes en cyprès.

Le *Pirate*, que nous avons hier entendu, n'est point le chef-d'œuvre de Bellini. Toutefois on peut, sur cet ouvrage, juger du mérite de l'artiste: les idées y abondent, c'est une composition à la fois forte et gracieuse, et déjà toute empreinte de ce cachet de nouveauté dont nous parlions tout à l'heure.

Rossini était, comme on sait, l'adversaire de la mélodie déclamée. Il s'est bien rarement astreint à noter des paroles, du moins en s'attachant avec servilité au sens de chacune: elles ne lui servaient guères qu'à indiquer la situation, les passions de ceux qu'il voulait faire chanter. Delà une espèce de désaccord entre ces paroles et la musique, et soit caprice du génie, soit pour désespérer la critique, Rossini, il faut le dire, s'est plu quelquefois dans ces sortes de contrastes, dont la partition de la *Pie*, d'ailleurs si trempée de larmes, pourrait nous offrir plus d'un exemple bizarre. — Bellini, au contraire, s'est rapproché de l'école française, ses chants se sont comme assouplis aux exigences, au sens des paroles, ils sont, en un mot, plus déclamés, mais l'auteur a su cependant les revêtir de ces formes harmonieuses et brillantes qui sont propres au génie de l'Italie. Son orchestre, quoique brillant aussi et luttant parfois de mélodie avec le chant, nous a paru néanmoins se ressentir du système de composition, adopté par Bellini, c'est-à-dire, se tenir avec plus de sévérité dans les conditions de l'accompagnement. — Il n'est point ici dans notre intention de faire un parallèle entre le cygne de Pézaro et l'auteur des *Puritains* et de la *Norma*, nous essayons seulement de faire sentir la différence des genres, rien de plus: Rossini occupe un trône dont personne encore n'a osé s'approcher!

Il serait difficile, après une première audition, d'indiquer toutes les richesses de la partition que nous avons hier entendue. Parmi les morceaux les plus appréciés, nous citerons au premier acte un air chanté par Mme. Morin-Lebrun; on y trouve des phrases charmantes, et qui seront bientôt sans doute dans la mémoire de tout le monde. Au second acte, un chœur bachique, tout plein de chaleur et d'effets nouveaux; c'est là un véritable mérite, car depuis le *Comte Ory*, il n'est guère de musicien qui n'ait voulu avoir son orgie. Un duo, fort agréablement chanté par M. Becquet et Mme. Morin, se distingue par un caractère de fraîcheur d'un charme inexprimable. Le final du même acte est rempli de mouvement et de passion. — Au troisième acte, un duo chanté par M. Bouchy et Mme. Isouard, nous a paru fort bien frappé; il en est de même du trio qui succède; tout le rôle du *Pirate* est vigoureusement tracé. Il est sans doute, dans l'œuvre de Bellini, d'autres morceaux encore, d'autres diamants, comme disent quelques-uns, qui méritent d'attirer l'attention des connaisseurs; nous y reviendrons.

Que dire de *libretto*? Nous sommes au temps des guerres de la rose blanche et de la rose rouge. Un chevalier breton s'est fait pirate. Au lever du rideau, il se trouve dans le château de son ancienne maîtresse. Ses compagnons y arrivent également poussés par un orage. Le mari de la chatelaine, qu'on croyait mort, survient et fait arrêter son ennemi le corsaire, les compagnons de celui-ci s'emparent du château et dévalent leur chef. Tel est le fait réduit, comme on dit, à sa plus simple expression. — Le poème des opéras Italiens est d'ordinaire, par système, d'une complète nullité, mais celui-ci dépasse la mesure.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi 12 février, au bénéfice de MM. Becquet et Léopold, 1re. représentation de *Père et Parain*, vaudeville en deux actes.
 Le 1er. acte des *Deux Nuits*, opéra.
 Le *Vagabond*, drame-vaudeville.
 Le 1er. acte de la *Vestale*, grand opéra, avec la marche triomphale imitée de la *Suive*, où paraîtront 6 chevaux (caparaonnés et montés par différents artistes), char de Licinius traîné par 2 chevaux.
 Le spectacle sera terminé par *Flore et Zéphir*, vaudeville folie en un acte, et par un grand Tombola.

ANNONCES.

HUITRES anglaises 1^{er} qual, chez **PERET**, rue Ste. Ursule.
HUITRES anglaises, chez **TART**, derr. l'Hôtel de Ville.
HUITRES anglaises chez **PARFONDRY**, der. l'Hôt. de ville
HUITRES anglaises, chez **ANDRIEN** fils, rue Souv. Pont.

La **FERME** de la **BRASSINE**, à la Rimière, près de la Neuville, en Condroz, est à louer le 1^{er} mai prochain. S'y adresser. 112

A **VENDRE** aux enchères chez le sieur **H. DAVID**, à Clermont, le 25 février 1836, à deux heures de relevée, **UNE PETITE FERME**, sise au village de Clermont, avec bâtimens solides et quatre hectares de jardin, verger et prés contigus de première classe; sous les clauses à voir en l'étude du notaire **DE BEFVE**, rue Scurs de Hasque n° 281, à Liège. 80

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J'ai l'honneur d'informer le public, qu'ayant pris la résolution de quitter Aubel, où j'avais été placé par le gouvernement, je viens de transférer mon domicile faubourg Saint-Léonard, n° 160 à Liège, j'espère, mériter la confiance des personnes, qui réclameront les secours de l'art que j'exerce.
 Le lundi de chaque semaine je me rendrai à Aubel.
H.-D. SEREXHE, médecin-vétérinaire

A **LOUER** pour **MARS** prochain, une **MAISON AVEC JARDIN**, vis-à-vis l'église de Sainte-Foi, n° 161, et si on le désire on pourra y annexer sept verges de terre; dont quatre verges d'asperges, s'adresser au même n° 21

VENTE VOLONTAIRE

D'UNE

BELLE MAISON.

Le 22 février, 10 heures du matin, en l'étude du notaire **BERTRAND**, place St-Pierre, il sera vendu aux enchères publiques, une **BELLE MAISON**, en très bon état, ayant un beau magasin avec deux comptoirs et deux croisées (vitrines) et un jardinet par derrière, contenant 640 pieds, située à Liège, rue du Pont-d'Île, n° 836. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions de cette vente

La commission administrative des hospices civils de Liège mettra, le mercredi 17 février 1836, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances, en **ADJUDICATION** au rabais sur simples soumissions cachetées, la fourniture des **SOUILLERS** et **BOTTINES** nécessaires à ses établissemens.
 Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi au secrétariat de ladite commission, ou l'on peut voir, tous les jours de 9 heures à midi, le cahier des charges. 977

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIEGE.

Nous juge-commissaire à la faillite d'Anne-Marie Gérard, veuve de Jean-Philippe Velart, négociante à Liège; invitons les créanciers à comparaitre devant nous, au local du tribunal de commerce à Liège, le 16 février 1836, à 10 heures du matin, personnellement ou par fondés de pouvoirs, munis de leurs patentes; à l'effet de procéder à la formation d'une liste de candidats à soumettre au tribunal pour la nomination d'un ou plusieurs syndics provisoires.
Eug. PIRLOT, 141

REGUEIL

DES

DISPOSITIONS RELATIVES

A LA

RÉORGANISATION DE LA GARDE CIVIQUE.

Contenant la loi du 2 janvier 1835, les arrêtés royaux fixant le nouvel uniforme de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie de la garde, etc.
 Prix : 50 centimes, au bureau du **POLITIQUE**.

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,

POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES, RUE DE RUYSBROECK, N° 9, A BRUXELLES.

EN VENTE :

LA PREMIÈRE LIVRAISON

DU
DICIONNAIRE

DES

DICIONNAIRES,

OU

VOGABULAIRE UNIVERSEL

ET COMPLET

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

REPRODUISANT SOUS LA FORME ANALYTIQUE

TOUS LES DICIONNAIRES FRANÇAIS PUBLIÉS JUSQU'A CE JOUR,
ET SPÉCIALEMENT LE NOUVEAU DICIONNAIRE

DE

L'ACADÉMIE FRANÇAISE,

ET

Contenant : 1° Les définitions les plus exactes, la formation des pluriels, l'étymologie, la prononciation et la synonymie des mots; 2° l'indication de leur emploi selon l'usage, es exemples des meilleurs écrivains anciens et modernes, et la concordance grammaticale;
 Et augmenté d'un grand nombre de mots usuels, de termes d'art, de science et de pratique (histoire naturelle, médecine, chirurgie, marine, etc., etc.), qui ne se trouvent dans aucun vocabulaire;
 Avec une grammaire française, un traité de ponctuation, un dictionnaire des difficultés grammaticales, le tableau des homonymes et des paronymes, un traité des tropes, etc., etc.;

QUI NE SE TROUVENT PAS DANS L'ACADÉMIE.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

2 gros volumes, grand in-8°, imprimés en caractères neufs, sur bon papier satiné.
PRIX (AVANT LA MISE EN VENTE DE LA PREMIÈRE LIVRAISON) 18 FRANCS.

ÉDITION CLASSIQUE,
INDISPENSABLE AUX ÉTRANGERS QUI VEULENT ÉTUDIER LA LANGUE FRANÇAISE.

NOTA.

Les cartes qui doivent entrer dans la première livraison du **DICIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE UNIVERSEL** n'étant point encore terminées et cette livraison d'ailleurs comportant plus de 10 à 12 feuilles de texte, la première livraison de ce Dictionnaire ne paraîtra qu'à la fin de février. 94

BOURSES.

PARIS, LE 6 FÉVRIER.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	Cours du jour
Cinq pour cent, comptant.	109 90	108 65
» fin courant.	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant.	81 00	80 00
» fin courant.	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp.	99 70	99 20
» fin courant.	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 ^e J. 1 ^{er} nov. comp.	48 3/8	48 1/2
» fin cour.	00 0/0	00 0/0
» Dte. diff. sans int. compt.	18 5/8	18 1/2
» Dte. pass. sans int. compt.	16 0/0	15 3/4
» Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 0/0	37 1/2
» fin cour.	00 0/0	00 0/0
» Empr. royal. J. de juill. 1831.	37 3/4	37 1/2
» fin cour.	00 0/0	00 0/0
» Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	22 1/2	00 0/0
» fin cour.	00 0/0	00 0/0
» Rente perp. J. de juill. 1834.	37 1/2	37 1/2
» fin courant.	00 0/0	00 0/0
Coupons cortés.	00 0/0	00 0/0
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 3/4	103 1/2
» fin courant.	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt.	105 0/0	104 3/4
» fin cour.	000 0/0	0 0/0
Banque de Belgique.	000 0/0	0 0/0

AMSTERDAM, LE 6 FÉVRIER.

Dette active.	55 1/16	Rente française.	00 0/0
» différée.	0 0/00	Métalliques.	99 3/4
Billet de chance.	24 7/8	Russie, H. et C.	105 0/0
Syndic. d'amort.	96 0/0	Esp. rente perp.	00 0/0
» 3 1/2.	79 3/4	Naples falconnet.	94 1/2
Soc. de comm.	128 0/0	Brsiliens.	00 0/0

LONDRES, LE 6 FÉVRIER.

3 ^e p. consolidés.	91 1/4	Escompte.	00 0/0
Bel. em. 1832 C.D.	102 1/4	Différées.	25 0/0
Holl. Dette active.	55 1/8	Passives.	16 5/8
Id. 5 p. c.	00 0/0	Russie.	110 0/0
Portugais, 5 p. c.	83 5/8	Brsil. Empr. 1821.	85 1/2
Id. 3 p. c.	53 1/4	Mexicains, 5 p. c.	38 0/0
Espagne. Cortés.	49 1/8	Colomb.	00 1/0

ANVERS, LE 6 FÉVRIER.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	1 ^{er} p. A		
Rotterdam.	1 ^{er} p. A		
Paris p ^r fr. 100	fl. 47 3/16	fl. 46 7/8	46 3/4 P
Londres p ^r Estr.	fl. 12 06 1/4 A	fl. 11 97 1/2	
Ham. p ^r 40 HB.	35 3/16	35 0/0	P 34 7/8 P
Bruxelles.	1/4 ^{re} P		
Gand.	1/4 ^{re} P		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			» fl. 100		148 1/2
Dette active. 5	104 3/4 A		BRÉSIL.	5	
» différ.	43		E. à L. 1821		86 0/0
BELGIQUE.			ESPAGNE.	5	
Emp 4 ^e m. 5	101 3/4 A		B. Gueb. 5		
A. B. 1835.			R. P. à Ann 5		48 3/8 à 1/2 A
Act. de la B.			Emp. 1831		
HOLLANDE. 2 1/2			Dette diff.		
Dette act. 4 1/2			Cortés à P.		
Rte. remb. 2 1/2	98 0/0		» à L.		
AUTRICHE.			dito Coup.		
Métalliq. 5	102 5/8 A		NAPLES.		
Lots fl. 100.	260		Cert. Falc. 5		93 0/0
» fl. 250. 1	424		ÉTAT-ROM.		
» fl. 500. 4	708		levéc 1832. 5		102
POLOGNE.			à An. 1834. 5		99 0/0 P
Lots fl. 300.	424 1/2 P				

BRUXELLES, LE 6 FÉVRIER.

Emp. R., fin cour.	104 1/4 A	Lost. r. av. cour.	97 1/2
» pr. à 4 mois	000 0/0 D	» inscrip.	98 3/8 P
Dette active.	53	Métalliques.	102 1/2 A
Emp. de 1832.	98 3/4 P	Naples.	93 0/0 A
Act. Société Gén.	805 0/0 P	Rome.	102 0/0
So. de Com. de qv	130	Brsil. Rotsch.	86 1/2
Ban. de Belgique	113 1/4 A	Emp. Ard. 1835.	48 3/8 A
So. du c. de S.-O	107	Emp. Gueb.	000 0/0
S. Hauts-Four.	112 1/2 F	P. à Ams.	00 0/0
Wasme-Hornu.	100 0/0 P	Fin cour.	00 0/0
Bauq. fonc.	95 1/2 P	D. différée.	49 P
S. du Cha. Flenu.	107 1/2 P	Id. 1835.	25 1/4 P
Scléssin.	104	Cortés à Paris.	00 0/0
Société nationale.	111 0/0 A	» à Londres.	00 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0 P	Coup. Cortés.	00 0/0
Levant de Flenu.	100 1/4 P	CHANGES.	
Charb. d'Ougrée.	104 0/0 P	Amsterdam.	0/0 1/2
Sars-Longchamps	102 0/0 P	Londres ct.	10 0/0
Fourn. des Vemes	102 0/0 P	» 2 mois.	0/0 0/0
Dette active. Hol.	55 1/8 A	Paris.	0/0 1/0
Synd. d'amort.	00 0/0 I		

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.
 1034 bales coton Louisiane, par Neva, et
 353 bales coton Géorgie, par Moscow, prix inconnus.

VIENNE, LE 28 JANVIER.

Métalliques, 102 3/4. — Actions de la banque, 1362 0/0.

MARCHÉ.

Liège, le 8 février. — Froment, l'hectolitre, 12 82. — Seigle, 9 63.

H. LICHAZ, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège